Nature En Ville

OAP thématique "Protection du patrimoine paysager" du PLUi de la CC Yvetot Normandie



Le PLUi de la Communauté de Communes Yvetot Normandie (76) comprend une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique "Protection du patrimoine paysager". Elle se décline en deux grandes parties : les clos-masures et les espaces naturels et agricoles, socles de la qualité paysagère et des fonctionnalités écologiques du territoire. Chacune de ces parties est composée d'un diagnostic et d'orientations prescriptives. Enfin une cartographie complète de l'OAP thématique spatialise les éléments de paysage auxquels s'appliquent les orientations réglementaires. Ce document, très précis, localise par exemple les talus-fossés, mares ou vergers à préserver, les zones d'étude pour la possible recréation d'alignements de fossés-arbres lors de nouveaux projets, les points de conflits de la Trame verte et bleue (TVB) ou encore les lisières boisées qui doivent bénéficier du maintien ou de la création d'une bande enherbée.

En complément de cette OAP, le règlement localise les arbres remarquables, mares, bosquets, vergers, jardins familiaux, espaces verts paysagers, corridors de biodiversité et cônes de vues à préserver.

L'OAP comporte une prescription concernant les Espèces exotiques envahissantes (EEE) : "Ne pas importer ou disperser des espèces exotiques envahissantes". Ceci est complémentaire avec les actions de recensement et de communication que mène la collectivité à ce sujet (voir fiche ressource dédiée).

Pour l'élaboration de cette OAP, la collectivité a été accompagnée du bureau d'études Even Conseil (environnement, paysage).

Territoire : 19 communes, 26 418 habitants, 168,30 km²

Coordonnées

Communauté de Communes Yvetot Normandie (76)
Documents
PLUi : OAP thématique "Protection du patrimoine paysager"

Le PLUi de la Communauté de Communes Yvetot Normandie (76) comprend une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique "Protection du patrimoine paysager". Elle se décline en deux grandes parties : les clos-masures et les espaces naturels et agricoles, socles de la qualité paysagère et des fonctionnalités écologiques du territoire. Chacune de ces parties est composée d'un diagnostic et d'orientations prescriptives. Enfin une cartographie complète de l'OAP thématique spatialise les éléments de paysage auxquels s'appliquent les orientations réglementaires. Ce document, très précis, localise par exemple les talus-fossés, mares ou vergers à préserver, les zones d'étude pour la possible recréation d'alignements de fossés-arbres lors de nouveaux projets, les points de conflits de la Trame verte et bleue (TVB) ou encore les lisières boisées qui doivent bénéficier du maintien ou de la création d'une bande enherbée.

En complément de cette OAP, le règlement localise les arbres remarquables, mares, bosquets, vergers, jardins familiaux, espaces verts paysagers, corridors de biodiversité et cônes de vues à préserver.

L'OAP comporte une prescription concernant les Espèces exotiques envahissantes (EEE) : "Ne pas importer ou disperser des espèces exotiques envahissantes". Ceci est complémentaire avec les actions de

recensement et de communication que mène la collectivité à ce sujet (voir fiche ressource dédiée).

Pour l'élaboration de cette OAP, la collectivité a été accompagnée du bureau d'études Even Conseil (environnement, paysage).

Territoire : 19 communes, 26 418 habitants, 168,30 km²

Mots clés : PLU, OAP thématique, paysage, patrimoine, trame verte et bleue (TVB), clos-masures, talus, fossé, mare, verger, cône de vue

Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Paysage/Espaces verts
Auteur
Yvetot Normandie, Communauté de communes (76)
Écrit le
2020
Date de publication
2022



Consulter la ressource
Autres documents
Inventaire des Espèces exotiques envahissantes (EEE) et communication
Liens utiles
PLUi - page du site internet